



Communiqué

Journée mondiale de l'AVC : prévenir, traiter tôt, informer

Aujourd'hui encore, l'AVC (accident vasculaire cérébral), provoqué par un arrêt brutal de la circulation sanguine à l'intérieur du cerveau, constitue la 2^{ème} cause de décès chez l'adulte et la 1^{ère} cause de handicap acquis. Chaque année, près de 150 000 personnes en sont victimes, soit une toutes les 4 minutes.

A l'occasion de la journée mondiale dédiée, la direction générale de la santé (DGS) et la direction générale de l'offre de soins (DGOS) confirment la détermination du gouvernement à améliorer la prévention, la prise en charge et l'information de la population avant, pendant et après un AVC, depuis les signes d'alerte jusqu'à l'accompagnement du handicap.

Réduire les facteurs de risque

Les antécédents d'hypertension artérielle, le tabagisme, l'obésité, la sédentarité, la consommation d'alcool sont autant de [facteurs de risque des AVC](#). Les mesures mises en œuvre depuis plusieurs années – notamment le [plan national AVC](#), le [plan national nutrition santé](#) et le [plan national de réduction du tabagisme](#) – contribuent directement à la réduction de ces risques. D'autres mesures, dont la prescription médicale de l'activité physique et l'[étiquetage nutritionnel](#), ont été mises en place.

La prévention, c'est aussi organiser les soins de premier recours pour les malades chroniques et prendre en charge les personnes à risque élevé d'AVC. Sur ce point, les leviers d'intervention sont variés : contrôle de l'hypertension artérielle et du diabète, arrêt du tabac, lutte contre la sédentarité et le surpoids, adoption d'une alimentation saine et limitation de la consommation de sel, réduction de la consommation d'alcool...

10
FACTEURS

de risque potentiellement modifiables sont associés à
90% du risque d'AVC. (Etude Interstroke, actualisée 2016)

il est recommandé de :

- ❑ Contrôler l'hypertension artérielle
- ❑ Perdre du poids en cas de surpoids ou d'obésité
- ❑ Éviter de fumer. Si vous fumez, demandez de l'aide pour arrêter (3989, <http://www.tabac-info-service.fr>)
- ❑ Pratiquer régulièrement une activité physique (au moins 30 mn par jour, 5 jours par semaine ou plus) et réduire la sédentarité
- ❑ Équilibrer son alimentation, consommer des fruits et légumes et réduire sa consommation de sel
- ❑ Limiter sa consommation d'alcool
- ❑ Suivre et surveiller le traitement prescrit en cas d'affection cardiaque préexistante telle que la fibrillation auriculaire
- ❑ Contrôler le diabète ou une dyslipidémie
- ❑ Réduire l'exposition au stress
- ❑ Surveiller son taux de cholestérol

   @MinSotSante

 MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

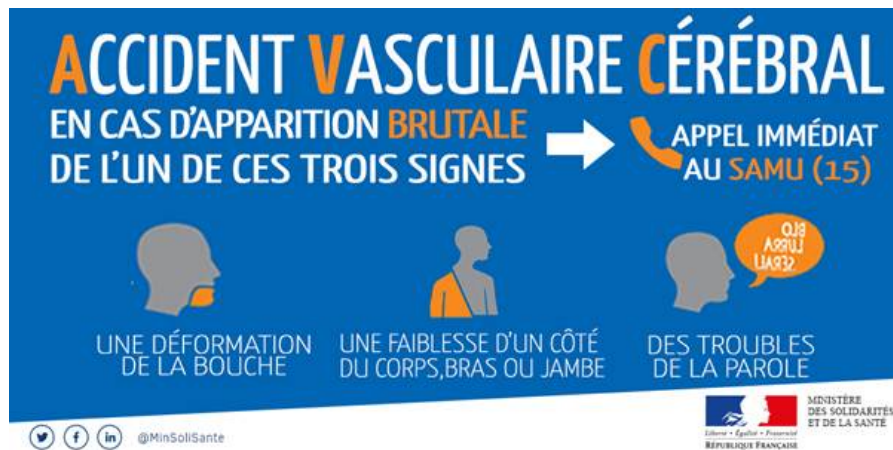
Traiter précocement et prendre en charge dans des unités spécialisées

L'AVC est une urgence vitale : son traitement rapide réduit considérablement le risque de décès, de complications et de séquelles. 135 [unités neuro-vasculaires](#) (UNV), réparties sur tout le territoire, permettent une prise en charge de qualité au plus près des patients. Chaque année, 2/3 des patients victimes d'AVC sont accueillis dans un établissement de santé disposant d'une UNV : ils étaient moins d'un sur 2 en 2010. Hors des UNV, l'accès à l'expertise spécialisée est souvent possible grâce à la [télé médecine](#).

Dorénavant, l'enjeu porte à la fois sur l'accès à la thrombolyse et/ou à la thrombectomie pour restaurer la circulation sanguine cérébrale en urgence et sur le « retour précoce à domicile accompagné », facilité depuis l'instauration en 2015 d'une consultation systématique d'évaluation de la perte d'autonomie dans l'année qui suit l'AVC.

« Agir vite, c'est important »

L'AVC est une urgence dont le traitement doit débuter le plus tôt possible pour en limiter la gravité et les séquelles.



APPELEZ IMMEDIATEMENT LE 15 même si les signes disparaissent spontanément.

Pour en savoir plus, consultez [le dossier internet du ministère](#)

Contacts presse

Direction générale de la santé (DGS)

Laurence Danand

Tél. 01 40 56 84 00

presse-dgs@sante.gouv.fr

Direction générale de l'offre de soins (DGOS)

Alexandra Béchard

Tél. 01 40 56 47 43

dgos-com@sante.gouv.fr